



**se loger** étudier et vivre  
à Bar-le-Duc

**Foyer Universitaire Jean Moulin**  
03.29.79.57.55





Photos non contractuelles

**Vous faites partie des 800 étudiants accueillis chaque année à Bar-le-Duc ?**

**Vous cherchez une formule de logement pour votre prochaine rentrée ?**

**Vous souhaitez trouver un logement offrant confort, tranquillité et convivialité ?**

**Le Foyer Universitaire Jean Moulin vous propose :**

- Des bâtiments sécurisés (interphone/sas entrée).
- La présence de l'administration et des surveillants sur place.
- 67 unités de vie meublées, confortables et bien équipées. Maintenance et réparations assurées.
- Des commerces à proximité, une banque, la poste, un centre Socioculturel, des équipements sportifs, une pharmacie, des médecins, une boulangerie...
- Un arrêt de bus au pied de l'immeuble desservant toute la ville.

Les montants des loyers mensuels s'entendent toutes charges comprises (eau, entretien, chauffage, électricité, impôts, maintenance). Nos logements sont conventionnés : les étudiants peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

### Foyer Universitaire Jean Moulin :

- ✗ Studios de type F1 composés d'1 chambre, cuisine, sanitaire et salle de bain.
- ✗ Appartements de type F2 comprenant : 1 chambre, 1 bureau, séjour, cuisine, sanitaire et salle de bain.
- ✗ Appartements en colocation de type F2.
- ✗ Appartements en colocation de type F3 avec cuisine commune.

### Annexe :

- Les logements de l'annexe sont situés dans un bâtiment avec ascenseur.
- ✗ Studios de type F1 bis comprenant 1 chambre, séjour avec coin cuisine, salle de bain et sanitaire.
  - ✗ Logements de type F2 comprenant 1 chambre, séjour, cuisine indépendante, salle de bain et sanitaire.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Demande de caution de 152,45€ payable à l'inscription.

Documents nécessaires à l'inscription :

- 1 copie de la carte d'identité ou 1 copie du livret de famille au nom de l'étudiant
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant
- 1 photo d'identité
- 1 copie du justificatif de domicile du garant
- 1 certificat de scolarité ou justificatif d'inscription dans l'établissement scolaire
- Si l'étudiant a moins de 20 ans et qu'il désire l'APL : 1 certificat de radiation de l'organisme qui verse les prestations familiales aux parents
- Si l'étudiant a travaillé : les bulletins de salaire de l'année précédente
- Si l'étudiant avait déjà un logement dans un autre département : 1 certificat de mutation de l'organisme qui versait l'allocation logement
- Assurance habitation locative
- Acceptation du règlement intérieur et acceptation de garantie (document fourni à l'inscription à signer par l'étudiant et les parents)

CONTACTS UTILES  
POUR L'ÉTUDIANT À BAR-LE-DUC

**Agence TUB**  
87, bd de la Rochelle – Tél. 03 29 45 45 45

**Mairie**  
12, rue Lapique – Tél. 03 29 76 56 00

**CAF (Caisse d'Allocations Familiales)**  
11, rue de Polval – Tél. 03 29 76 63 00  
ou 08 10 25 55 10

**Centre Hospitalier général**  
Boulevard d'Argonne – Tél. 03 29 45 88 88

**Théâtre – acb/scène nationale**  
28, rue Theuriet – Tél. 03 29 79 42 78

**Médiathèque/Château de Marbeaumont**  
74, rue de Saint Mihiel – Tél. 03 29 79 09 38

**Cim – Centre d'Initiation Musicale**  
8, rue de l'étoile – Tél. 03 29 79 01 31

**Centre Nautique**  
34, rue de la Piscine – Tél. 03 29 79 09 06

**Cinéma Le Colisée**  
15, rue Notre Dame – Tél. 03 29 79 05 06

**Foyer Universitaire Jean Moulin**

4, Boulevard des Ardennes  
Rens. : Service Action Educative et Parentalité / Uille de Bar-le-Duc  
cias.habitat@barleduc.fr  
Tél. 03.29.79.57.55

▲ Atelier COMME FRANCOIS – CRÉDIT PHOTO : Service Action Educative et Parentalité



se loger